

Carcassonne, le 24 janvier 2019

Madame la députée,

Le ministre de l'Education nationale doit présenter devant la représentation nationale une nouvelle loi « *pour une école de la confiance* » qui inclut, dans son article 1, un « *devoir de réserve* » pour les personnels de l'éducation. Cette obligation n'a jamais existé que dans la jurisprudence. L'inscrire dans la loi permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires pour des « *faits portant atteinte à la réputation du service public* », expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires. Nous vous sollicitons pour que vous demandiez le retrait de l'article 1 du projet de loi. Cet article bafoue notre droit d'expression et va dans le sens de la multiplication des pressions et intimidations visant les personnels de l'éducation.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous parler de confiance. Nous constatons le peu de soutien de l'institution sur l'exercice professionnel envers bon nombre de professions de l'Education Nationale.

Comment parler de confiance quand l'annonce du plan handicap en septembre s'est traduite par l'embauche de nouveaux AESH embauchés en CDD de mi-temps forcés ? Les besoins d'une inclusion réussie des élèves en situation de handicap existent, et un véritable corps de l'Education Nationale doit être créé. Par ailleurs, une véritable réflexion sur les modalités de l'inclusion doit être menée en s'appuyant sur la réalité du quotidien des élèves, des parents, mais aussi des enseignants, des enseignants spécialisés et des AESH.

Comment parler de confiance quand la seule réponse aux difficultés de fin de mois des enseignants est de présenter un texte ne permettant plus de refuser la deuxième heure supplémentaire annuelle ? Cette annonce renforce dans l'opinion l'idée selon laquelle les enseignants ne travailleraient pas suffisamment. Les missions des enseignants, dans une école ouverte et inclusive, ne cessent d'être alourdies, et chaque heure devant élèves donne lieu à de plus en plus de préparation, concertation, correction et réunion. Dans ces conditions, comment penser qu'imposer une heure supplémentaire peut amener à un enseignement de qualité ne serait-ce qu'égale pour les élèves ?

Comment parler de confiance quand le ministre fait des annonces allant dans l'intérêt des élèves et non tenues, comme celle faite le 17 septembre dans le cadre de « A l'école des arts et de la culture » de l'ajout d'une demi-heure de français de plus en 3^e ?

Les seules annonces pour lesquelles le plan de communication est suivi de mesures semblent être les mesures budgétaires comme les réformes des lycées et l'augmentation des heures supplémentaires.

Il faut croire que Monsieur le Ministre fait confiance en un point aux acteurs de l'Ecole : il croit que nous pouvons en faire toujours plus en toujours moins de temps.

Parce que nous sommes, comme vous, attachés au service public d'Education, et confiants dans votre vigilance et votre attachement aux libertés publiques, nous vous prions d'oeuvrer pour qu'une véritable confiance puisse s'installer entre le Ministère et ses agents, et d'accepter nos salutations républicaines.

